

LES MONNAIES LOCALES BRETONNES CONVERGERONT EN 2021 VERS UNE MONNAIE COMMUNE

Les monnaies locales bretonnes signataires de ce communiqué décident de converger vers une monnaie commune à partir de 2021.

L'objectif est, tout en conservant leur identité propre sur chacun de leurs territoires, de créer une monnaie locale complémentaire citoyenne (MLCC) bretonne qui pourra être utilisée dans tous les bassins de vie de la région par les acteurs économiques : particuliers, entreprises, associations, collectivités et tous les partenaires adhérant à chacune de ces monnaies.

Cela permettra de donner une nouvelle dimension aux échanges tout en enracinant cette première monnaie bretonne du XXI^e siècle dans l'expérience acquise par ces différents collectifs depuis plusieurs années.

L'activité des 12 monnaies locales bretonnes représente, en 2020, l'équivalent de 300 000 euros en circulation sur la Bretagne historique, entre 6 000 acteurs économiques dont un millier d'entreprises adhérentes. Sur chacun de leurs territoires, ces monnaies créent entre 3 et 7 fois plus de richesse localement que les euros déposés en banque qui, eux, majoritairement quittent le territoire et même l'économie réelle au profit de la spéculation.

Les euros échangés en monnaies locales sont déposés en garantie dans des banques éthiques : NEF et Crédit Coopératif notamment, qui favorisent l'investissement dans l'économie locale et responsable. Associé à une monnaie complémentaire régionale, ce fonds de garantie commun serait un outil puissant pour répondre aux crises économiques et sociales.

Ainsi les plus de 80 monnaies locales complémentaires de France constituent un réseau incontournable. Elles sont un des outils mobilisables par les citoyens pour une transition écologique et sociale. Le bénéfice pour les habitants des territoires est donc triple : davantage de consommation raisonnée ; davantage d'investissements éthiques ; davantage de résiliences aux crises économiques, sociales et sanitaires.

Les monnaies locales bretonnes s'appuient sur des engagements forts de citoyens et de collectivités, riches de leurs diversités humaines et territoriales. Elles veulent continuer à aller de l'avant en s'ouvrant à toutes celles et ceux qui veulent promouvoir des biens communs et placer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers, avec des modes de travail démocratiques et coopératifs.

Les monnaies locales bretonnes, avec cette monnaie commune, prennent ainsi leur part, dès à présent, à la construction du monde de demain, où les citoyennes et les citoyens seront véritablement acteurs d'une société plus équitable, plus responsable et plus écologique.
Soutenons-les, rejoignons-les.

Contacts des MLCC signataires :

MLCC La Bizh du Pays de Vannes	contact@bizh.bzh	07 67 76 96 78
Le Projet de MLCC Le Bif de Belle-Ile	lebif@gozmail.bzh	06 09 91 43 07
MLCC Le Buzuk du Pays de Morlaix	contact@buzuk.bzh	06 42 99 80 19
MLCC Le Galais du Pays de Ploërmel	galais@monnaie-locale-ploermel.org	06 59 59 72 18
MLCC Le Galleco sur l'Ille et Vilaine (Rennes, Redon)	contact@galleco.fr	06 86 51 36 18
MLCC Heol du Pays de Brest	bonjour@heol-moneiz.bzh	07 69 49 98 13
MLCC La Maillette du Pays de Dinan, Saint-Malo	contact@la-maillette.bzh	07 81 14 20 73
MLCC L'Ourse du Pays de Questembert à Férel	mlc-lrb.contacts@lists.riseup.net	06 81 35 98 99
MLCC Segal du Pays de Lorient	contact@segal.bzh	

NB : Réfléchissent à la démarche :

Le Moneko sur le département de Loire Atlantique,

Le Rozo sur le Pays de Saint-Nazaire,

Le Pezh du Trégor et du Goëlo

